

L'élection de sénateurs validée

A la suite des élections sénatoriales, de septembre dernier, Grégory Bubenheimer, conseiller municipal (MoDem) de Beaugency avait déposé un recours devant le Conseil constitutionnel pour obtenir l'annulation du

scrutin. L'élu contestait la façon dont avaient été désignés les grands électeurs de sa commune, et surtout la répartition entre élus de la majorité et de l'opposition. Il avait saisi le Tribunal administratif qui l'avait transmise

au Conseil d'Etat, lequel s'était déclaré incompétent. Le Conseil constitutionnel ne l'a pas suivi et a validé l'élection de MM. Cardoux, Doligé et Sueur.